

Bondy, le 26 septembre 2019

ARRETE ANTI-GLYPHOSATE A BONDY

Prendre position dans le débat national sur une question de santé publique

Alors que les produits phytosanitaires sont interdits d'usages dans l'espace public depuis plus de 10 ans à Bondy, la Ville vient de prendre un arrêté interdisant l'utilisation de ces pesticides partout ailleurs sur l'ensemble de son territoire. Son objectif : pousser à un usage vertueux pour la santé du plus grand nombre et faire évoluer la loi durablement !

Ce qu'il faut savoir

L'utilisation des produits phytosanitaires, dont le glyphosate, est encadrée par la loi Labbé. Elle interdit le recours aux pesticides chimiques de synthèse dans les parcs et jardins, forêts, promenades ouverts au public, depuis le 1er janvier 2017, ainsi que la vente aux particuliers depuis le 1er janvier 2019. En avance sur la réglementation, à Bondy, cela fait plus de 10 ans que nous avons cessé l'usage de ces produits dans l'espace public et aussi dans les cimetières. Nous souhaitons aujourd'hui mettre la pression sur les autres opérateurs : entreprises, co-propriétés, bailleurs privés, voie ferrées, autoroutes, etc...

Pourquoi maintenant ?

Cette initiative que prend Bondy aujourd'hui, à l'instar d'autres villes du 93 et de la région parisienne, fait écho à l'initiative de Daniel Cueff, maire de Langouët (Ille-et-Vilaine). Son arrêté de mai 2019 qui interdisait les pesticides chimiques à moins de 150 m des habitations a été suspendu le 3 septembre par le tribunal administratif de Rennes.

Prenant acte de la carence de l'Etat quant à une décision visant à protéger la population de tout risque grave, s'appuyant également sur des études publiées depuis 2015 sur la nature cancérigène et sur l'existence de perturbateurs endocriniens dans les pesticides, Bondy prend également cette décision pour peser sur l'Etat, compétent en la matière.